



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 19 janvier 2017

Délibération n° B 2017-1

Construction du nouveau CIS du secteur de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques : candidats admis à concourir pour la maîtrise d'oeuvre

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
3/1/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec les maîtrises d'oeuvre privée ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-24 du 28 juin 2016, relative à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de LONS-LE-SAUNIER ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-31 du 15 décembre 2016, relative à la construction du CIS LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques du SDIS ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du CIS du secteur de Lons-le-Saunier et des services logistiques, 47 candidatures d'architectes ont été reçues dans les délais.

Un premier jury s'est réuni le 10 janvier 2017 afin d'examiner les candidatures et de formuler un avis motivé sur celles-ci (article 89. III alinéa 1, décret du 25 mars 2016).

Il revient ensuite à l'acheteur de fixer la liste des trois candidats admis à concourir au vu du travail du jury (art. 89. III alinéa 1, décret du 25 mars 2016). Pour le SDIS, l'acheteur au sens réglementaire est le Bureau, par délégation du Conseil d'Administration n° C 2016-31 du 15 décembre 2016.

Compte tenu du calendrier, les propositions concernant les trois candidats admis à concourir vous seront communiquées en séance.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de fixer la liste des trois candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre.

DECISION N° B 2017-1 DU 19 JANVIER 2017

Le Bureau a pris connaissance de l'avis motivé du jury réuni le 10 janvier.

Après en avoir délibéré, il fixe ainsi, à l'unanimité, la liste des candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques :

- **Atelier Architecture Thierry SAUNIER**
13 Place Massenet – 42000 SAINT ETIENNE
Associé à :
 - SIBEO INGENIERIE (54500 VANDOEUVRE LES NANCY)
Structure Fluides VRD OPC Economie HQE SSI

- **Cabinet REICHARDT FERREUX**
170 rue du Docteur Jean Michel – 39000 LONS LE SAUNIER
Associé à :
 - SYNAPSE CONSTRUCTION (39000 LONS LE SAUNIER)
Fluide Electricité Structures VRD
 - HOLIS CONCEPT (38028 GRENOBLE) HQE

- **STUDIO GARDONI HQE**
77 rue Duquesne – 69006 LYON
Associé à :
 - ARTELIA (69760 LIMONEST)
Economie Structure Fluides Thermique

Comme candidats à concourir et en cas de défaillance de l'un d'eux le suppléant désigné ci-dessous :

- **SARL L'ATELIER DU MOULIN HQE**
2 avenue du Dr Dupont - 86320 LUSSAC LES CHATEAUX
Associé à :
 - Cabinet BOUDIER SARL (39000 LONS LE SAUNIER)
Economiste et OPC
 - SYNAPSE CONSTRUCTION (39000 LONS LE SAUNIER)
Fluides, électricité et Structures

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

SIGNE

Clément PERNOT